

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juillet à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Eric MOULIER (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Christophe MORANGE (Madic), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil) à Philippe DELCHET (La Monselie), Céline BOSSARD (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 12 juillet 2024

20240718012DE

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE SONDES POUR EQUIPER LES DEVERSOIRS D'ORAGE PRIORITAIRES

Monsieur le Président précise qu'afin d'anticiper la prise de compétence assainissement collectif et notamment les suivis réglementaires, il a été validé au budget 2024 l'achat et l'installation de 10 sondes pour équiper les déversoirs d'orages dit prioritaires. Ces sondes devront être compatibles avec le logiciel de télégestion acquis par la communauté de communes (PCWIN) afin d'avoir la remontée d'information. Le coût unitaire est estimé à 3 000€ HT sans compter l'abonnement des cartes SIM qu'il faudra prendre par ailleurs.

Il s'agit d'autoriser le Président à lancer la consultation pour l'achat et l'installation de 10 sondes pour équiper les déversoirs d'orage estimé à 30 000€ HT et signer le marché correspondant et tout acte y afférent après validation de la commission d'appel d'offre.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR:

- autorise le Président à lancer la consultation pour l'achat de 10 sondes pour équiper les déversoirs d'orage dont le montant estimatif est de 30 000€ HT,
- autorise le Président à signer le marché après avis de la CAO et tout acte y afférent,
- précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2024 en dépenses d'investissement.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 18 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire 23 JUIL. 2024

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le 23 JUIL. 2024

Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

015-241501055-20240718012BDE-DE

A G E D I